



D.E.J.E.P.S.

DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT



Développement de projets, territoires et réseaux
ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

Le D.E.J.E.P.S.

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme de niveau III, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Compétences visées.

Spécialité «Animation Socio-éducative ou Culturelle»

Concevoir un projet d'action dans le cadre des objectifs de l'organisation.
Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'actions.
Conduire des démarches pédagogiques.
Conduire des actions de formation.

Mention développement de projets, territoires et réseaux

Piloter la mise en oeuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire.
Soutenir le travail de l'équipe.
Organiser le travail avec des partenaires.
Mettre en oeuvre des démarches participatives d'éducation populaire.
Accompagner l'implication des bénévoles.
Organiser la mobilisation des moyens.
Conduire des interventions de formation au sein de son équipe.

Référentiel de certification

Les quatre unités de compétences capitalisables constitutives du référentiel de certification du diplôme, définies à l'article 7 du décret du 20 novembre 2006 sont définies comme suit :

Unités capitalisables transversales :

- UC 1 Être capable de concevoir un projet d'action ;
- UC 2 Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action.

Unité capitalisable de la spécialité :

- UC 3 Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative.

Unité capitalisable de mention :

- UC 4 Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité.

La délivrance du diplôme est conditionnée par la validation des quatre UC.

Public et conditions d'accès

Professionnels de l'animation qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle et l'obtention d'un diplôme de l'animation socioculturelle correspondant aux fonctions qu'ils exercent ou souhaitent exercer.

Exigences préalables requises pour accéder à la formation.

Être titulaire de :

L'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les moins de 25 ans);

L'attestation de formation aux premiers secours.

et

soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;

soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;

soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;

soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.
(Niveau IV : B.E.A.T.E.P. - B.P.J.E.P.S.)

Organisation de la formation

En partenariat avec la Fédération Régionale des MJC de Lorraine

Après une phase de positionnement (28 heures), la formation est organisée en alternance de janvier 2019 à octobre 2020 (700 h en centre de formation et 500h sur le terrain en situation professionnelle).

Elle se déroule à Vandoeuvre-lès-Nancy et environs à raison d'une semaine par mois.

(Calendrier disponible sur demande).

Coût

8736 €, ce coût prend en compte :

- les frais pédagogiques en centre de formation,
- le suivi de la formation sur le terrain professionnel et le travail avec les tuteurs,
- l'organisation des épreuves de certifications

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : vendredi 26 octobre 2018.

Sélection: jeudi 15 novembre 2018.

Positionnement : du 17 au 20 janvier 2018.

Début de la formation : lundi 14 janvier 2019.

Fin de la formation : vendredi 16 octobre 2020.

Renseignements et inscriptions

Union Régionale des Foyers Ruraux Grand Est

3Rue du Beaujolais

54500 Vandoeuve-lès-Nancy.

Courriel : urfr.grandest@mouvement-rural.org

03 83 20 60 90 ou 06 87 67 79 47

